

Les défaillances d'entreprises repartent enfin à la baisse

CONJONCTURE

Après un mauvais début d'année, elles ont reculé de 4,1 % au printemps, selon le cabinet Altares.

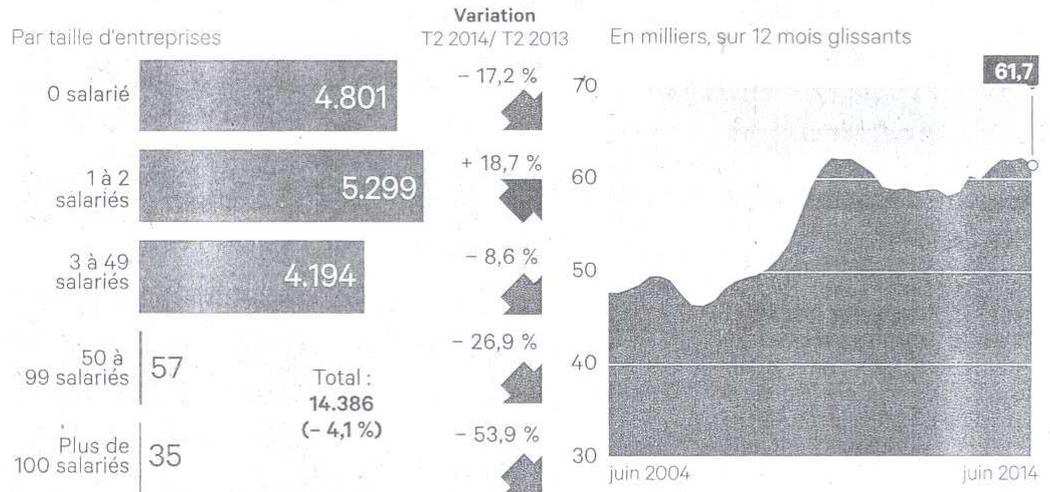
L'amélioration est très nette pour les PME de plus de 50 salariés (-30 %).

Frédéric Schaeffer
fschaeffer@lesechos.fr

Enfin un indicateur s'orientant dans le bon sens sur le tableau de bord de l'économie française. Après un mauvais début d'année, le nombre de faillites d'entreprises a reculé de 4,1 % au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'an dernier, indique le baromètre du cabinet Altares-D & B publié ce matin. Globalement, la tendance à la dégrue reste légère : encore 14.386 procédures de redressement, de liquidation judiciaire directe et de sauvegarde ont été prononcées, soit un niveau bien supérieur à celui d'avant-crise.

Mais un point est important à souligner : l'amélioration est très sensible du côté des PME. Malgré des défaillances retentissantes comme celles de Caddie, de « Nice-Matin » ou de la fonderie Française de Roues, le nombre de faillites de sociétés de plus de 50 salariés a reculé de 30 % sur un an. Elles ne sont « que » 92 à avoir fait faillite au printemps, ce qui est la meilleure performance depuis le début de la crise. On est donc bien loin de la situation du printemps 2009, quand la chute brutale des carnets de commandes avait envoyé 168 sociétés de plus de 50 salariés au

Les défaillances d'entreprises en France



PLUS DE DONNÉES SUR DATA.LESECHOS.FR

tapis en trois mois. « Après le très net repli des défaillances déjà observé au premier trimestre, le signal est très net pour les PME, démontrant que, au-delà des discours sur les difficultés de la sortie de crise, certaines entreprises trouvent des marchés pour se développer », indique Thierry Millon, responsable des études chez Altares. Dans ces conditions, l'effet sur l'emploi est immédiat : 54.900 postes sont menacés par l'ensemble des défaillances du trimestre, soit 7.000 de moins que l'an dernier à la même époque (-11,3 %).

Fragiles, les TPE souffrent le plus

Toutefois, il est trop tôt pour crier victoire. D'abord parce que le nombre d'emplois menacés reste encore élevé. Ensuite parce que, si la reprise est poussive, certaines entreprises ne la voient pas du tout : « La reprise est l'apanage des grands groupes et maintenant des PME, mais n'existe pas pour les TPE », pré-

vient Thierry Millon. Lorsqu'elles n'emploient aucun salarié, cela va encore. Mais la difficulté apparaît dès la première feuille de paie : les défaillances fléchissent partout sauf pour les entreprises de 1 à 2 salariés. Chez ces dernières, elles bondissent même de 19 % !

« L'activité de ces TPE n'est pas assez régulière pour leur permettre d'assurer, chaque mois, le versement d'un salaire, explique Thierry Millon. Ces TPE ne sont pas suffisamment accompagnées financièrement pour gérer le problème de trésorerie face au coût élevé de ce premier salaire. Face à deux artisans, les banques pourront préférer

soutenir celui sans salarié, considérant que cet artisan seul pourra toujours décider de ne pas se payer en cas de coup dur. » Fortement dépendantes de leur banque, ces TPE peuvent très vite se trouver en difficultés face à des problèmes de crédit à court terme.

Plus d'un tiers des défaillances d'entreprises concernent des TPE de 1 ou 2 salariés. Et leur explosion limite le reflux global des faillites constaté dans l'Hexagone. Après un repli de 1,3 % sur l'ensemble du premier semestre, Altares anticipe des défaillances sur l'ensemble de l'année (-3 % environ), portée par l'amélioration significative concernant les PME.

« Il devrait y avoir environ 2.000 défaillances de moins qu'en 2013 », pronostique Thierry Millon. Pas de quoi, toutefois, ramener le nombre de faillites sous la barre des 60.000. Là aussi, l'amélioration s'annonce poussive. ■

+ 19 %

La hausse des défaillances de TPE de 1 ou 2 salariés, où se concentrent les difficultés.